



Regroupement familial en France

Par **adia1**, le **26/02/2018** à **18:49**

Bonjour

J'ai déposé une demande de regroupement familial pour faire venir ma femme et ma fille de 2ans , j'ai un appartement F2 avec une superficie de 57m2.

Le 09 février l'agent de l'OFII est venu faire la visite du logement. Ma question est de savoir si la préfecture ne risque pas de refuser ma demande de regroupement familial du fait que j'ai un F2 pour accueillir ma femme et ma fille?Est ce que la préfecture ne risque pas de me dire qu'il faut une autre pièce en plus?

PS: Ma fille a deux ans.

Merci pour vos réponses

Par **amajuris**, le **26/02/2018** à **19:04**

bonjour,

en zone A et Abis ((Paris, plusieurs communes de la petite couronne et de la grande couronne parisienne, de la Côte d'Azur, de l'Ain, de la Haute-Savoie, etc.);

il faut pour un couple, une surface minimale de 22m2, plus 10 m2 par personne supplémentaire, soit dans votre cas, 32 m2 .

comme votre appartement fait 57 m2, ce devrait être bon, selon le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : articles R411-1 à R411-6.

salutations